

# HORAIRES ET TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES (Garderie LMJV, cantine et mercredi)



## 1/ Garderie Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Quotient familial de 0 à 800 €	Quotient familial à partir de 800 €
<b>ACCUEIL DU MATIN (7H30-8H20)</b>	
2.40€	2.60€
<b>ACCUEIL DU SOIR AVEC GOUTER (16H20-18H15)</b>	
4.40€	4.60€

## 2/ Restauration (11h30 à 13h30)

- Quotient familial inférieur à 800 € : **5.40€** / repas
- Quotient familial supérieur à 800 € : **5.60 €** /repas



## 3/ Mercredi

→ Tarifs unitaires pour 1 enfant

Quotient familial de 0 à 400 €	Quotient familial de 400 à 800 €	Quotient familial à partir de 800 €	Autre régime
<b>ACCUEIL MERCREDI MATIN : 7H30 – 13H00</b>			
11€	13€	14€	16€
<b>ACCUEIL MERCREDI JOURNÉE : 07H30 – 18H00</b>			
17€	18€	19€	21€

→ Tarifs unitaires à compter de 2 enfants

Quotient familial de 0 à 400 €	Quotient familial de 400 à 800 €	Quotient familial à partir de 800 €	Autre régime
<b>ACCUEIL MERCREDI MATIN : 7H30 – 13H00</b>			
9€	11€	12€	14€
<b>ACCUEIL MERCREDI JOURNÉE : 07H30 – 18H00</b>			
15€	16€	17€	17€

## 4/ Inscription tardive et pénalité de retard

- **En cas d'inscription tardive**, soit moins de 48 heures avant, le comité syndical décide à l'unanimité que la facturation sera doublée pour chaque prestation (excepté fourniture d'un justificatif valable tel qu'un certificat médical).
- Vu les retards fréquents de certains parents à récupérer leur(s) enfant(s) et considérant que le service de la garderie du soir se termine à 18h15, le comité syndical décide à l'unanimité de fixer la **pénalité de retard à 5.00€** par retard avéré, pour les familles qui viennent chercher leur(s) enfant(s) après l'heure officielle de fermeture de la garderie périscolaire du soir.

